



CAVALAIRE

— GOLF DE SAINT-TROPEZ —

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

1. AUTORITE DOMANIALE

Ville de CAVALAIRE-SUR-MER
Place Benjamin Gaillard
83240 CAVALAIRE-SUR-MER
Tél. : 04.94.00.48.00
Fax : 04.94.64.60.43
Mail : courrier@cavalaire.fr
Site web : <http://www.cavalaire.fr>

2. CADRE LEGAL DE LA CONSULTATION

- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 portant sur la mise en concurrence préalable à l'occupation du domaine public ;
- Articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques imposant pour toute exploitation du domaine public l'organisation d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent avis d'appel à candidature est lancé par la Commune de Cavalaire-sur-Mer en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien ainsi que la maintenance de mobiliers urbains destinés à la micro-signalisation commerciales.

Ce projet revêt un intérêt manifeste pour la collectivité au regard de la pertinence de revitaliser et d'élargir la signalétique commerciale et publique. En effet, une signalisation efficace et moderne favorise l'orientation des citoyens, la visibilité des commerces locaux, contribuant ainsi au dynamisme et à l'attractivité de l'environnement urbain ainsi qu'au développement économique de la Ville.

Le présent avis d'appel à candidature a pour objet d'organiser une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, en application des dispositions de l'article L2122-1-1 du Code de la propriété des personnes publiques.

4. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DE L'OCCUPATION

La micro signalétique concerne notamment la signalisation des activités suivantes : hébergement, établissements balnéaires et commerces à la périphérie de la Ville.

L'occupation est consentie pour une durée de six (6) ans. Cette durée est fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi.

5. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Conformément à l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation du domaine public est assujettie au paiement par l'occupant d'une redevance dont les modalités seront précisées dans le dossier de présentation du candidat et fixées dans la convention d'autorisation d'occupation temporaire à intervenir.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout candidat souhaitant répondre au présent avis d'appel à concurrence doit produire un dossier de présentation complet comprenant les pièces justificatives suivantes :

- Copie recto/verso de la carte d'identité nationale en cours de validité ;
- Extrait kbis ou attestation d'inscription à l'INSEE de moins de trois (3) mois ;
- Attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile professionnelle en cours de validité, signée et tamponnée par l'assureur ;
- Note de présentation du candidat (références et capacités professionnelles techniques et financières) ;
- Mémoire technique de présentation du projet détaillant :
 - Le plan de situation et de l'emplacement des ouvrages ;
 - Le descriptif du type de mobilier : qualité, esthétique, adaptabilité, visibilité, charge graphique ;
 - La méthodologie de commercialisation et d'implantation des mobiliers ;
 - Les modalités d'entretien et de nettoyage des mobiliers (fréquence) et de remplacement des mobiliers dégradés (délais d'intervention)

- Montant de la redevance annuelle proposée à la Ville.

7. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à envoyer à compter de la date de publication du présent avis :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Service Domaine Public
Place Benjamin Gaillard
83240 CAVALAIRE-SUR-MER

- Soit par mail à l'adresse mail suivante : domaine.public@cavalaire.fr, étant précisé que seront pris en compte la date et l'heure de réception effectifs sur la boîte mail.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 mai 2024 à 12h00.

Tout dossier non complet ou reçu après les date et heures limites de dépôt sera automatiquement rejeté.

8. CRITERES D'ANALYSE ET DE SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures se fera au regard des critères de notation suivants :

Pondération	Critères de jugement
60,00 % (60 points)	La valeur technique notée sur la base du mémoire technique concernant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Le plan de situation et l'emplacement des ouvrages ; • Le descriptif du type de mobilier : qualité, esthétique, adaptabilité, visibilité, charte graphique ; • Les modalités d'entretien et de nettoyage des mobiliers (fréquence) et de remplacement des mobiliers dégradés (délais d'intervention) ; • Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations
30,00% (30 points)	La valeur financière évaluée sur la base de : <ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie de commercialisation ; • La redevance annuelle proposée à la Ville
10,00% (10 points)	Les références et capacités professionnelles techniques et financières

L'attributaire sera le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points sur 100.

9. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Toulon
5 rue Racine
CS 40510
83041 TOULON CEDEX 9
Tél. : 04.94.42.79.30
Fax : 04.94.42.79.89

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Le présent avis d'appel à la concurrence fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville à compter du 15/05/2024.

Le Maire,
Philippe LEONELLI